

Annex 3

**Confidential *ex parte*
Office of the Prosecutor
and Defence only**

COUR D'APPEL DE BANGUI

***** **

PARQUET GENERAL

N° _____ / CAB/PG 14

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

Bangui, le 16/01/2015

PROCES-VERBAL DE REMISE

Les soussignés :

1. Naimice DIBET-DJLET, Procureur General Prestataire de la Cour de Bangui
2. Mme ROBUSSON, Directeur des Services de la Cour CPI

déclarent par la présente que la garde de Mr **Dominique ONGWEN** qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par la Cour Pénale Internationale (CPI) en vertu de l'article 58-1 du statut de Rome, dans l'affaire n° : ICC – 02/ 04 – 01/ 05, a été remis aux représentant de la CPI aux fins de sa comparution devant la Cour, et que la remise a eu lieu le 16 / 01 / 2015 à 18 heures à 53 mn

L'intéressé ayant déclaré de se rendre volontairement à la Cour Pénale Internationale, il n'y a pas lieu de procéder à la procédure visée par l'article 59 du statut de Rome. Du fait que les autorités centrafricaines n'exercent pas leur compétence.

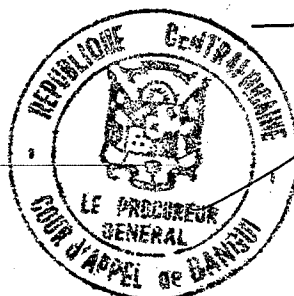
En outre, les soussignés attestent que, pendant la remise, les Droits de l'Homme de la personne concernée ont été respectés conformément aux normes internationales.

Dûment constaté
Représentant de la
CPI

Mme Robussan

Dûment constaté
Représentant de la
RCA

Naimice DIBET-DJLET



S. Drouine